



CHAMPIONNATS DE FRANCE U15 ELITE ET U18 ELITE – EVOLUTIONS



Bureau Fédéral du 18 janvier 2019

CONSTATS ET OBJECTIFS

- À l'heure actuelle, la FFBB attribue un nombre de places aux Ligues Régionales, et ce sont ces dernières qui ont en charge l'étude des dossiers et choisissent les équipes retenues, qu'elles transmettent ensuite à la FFBB.
- Le travail à effectuer sur les candidatures est donc primordial, et l'approche actuelle ne semble pas toujours optimale, ce qui peut avoir un impact négatif sur le travail de formation effectué par les clubs.
- Face à ce constat, il semble opportun que le processus évolue, avec un encadrement plus fort de la part de la FFBB. Les Ligues Régionales devront ainsi motiver leurs choix quant aux équipes retenues au travers de différents arguments (respect du cahier des charges, cohérence territoriale, situation géographique des Pôles Espoirs, des Centres de Formation de clubs professionnels,...), et la FFBB sera, en dernier ressort, à même de valider ou non ces choix.

CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES

PROCESSUS ET CALENDRIER

Fin
février

- Information aux clubs qui peuvent se rapprocher de leur Ligue afin de se porter pré-candidat à une place en Elite
- Répartition des places par Ligue Régionale et diffusée par la FFBB

Fin mars

- Confirmation des places attribuées par la FFBB en fonction des retours des Ligues Régionales

Fin mai

- Retour des candidatures par les Ligues Régionales

Mi-juin

- Validation des équipes engagées par la FFBB

PROCESSUS ET CALENDRIER

- L'idée est d'informer au mieux les clubs sur la possibilité ou non de se porter candidat à une place Elite et d'en connaître les contraintes. Pour les Ligues Régionales ce doit être la possibilité d'effectuer un travail de fond plus important sur les candidatures qu'elles reçoivent.
- Dans le même temps, la FFBB répartit les places par Ligue Régionale afin que celles-ci connaissent le nombre d'équipes qu'elles pourront retenir. Les Ligues collectent les dossiers de candidatures
- **Fin mars**, le nombre de places attribuées à chaque Ligue Régionale est validé définitivement.
- **Fin mai**, les Ligues Régionales doivent retourner à la FFBB le nom des équipes retenues sous forme d'un classement faisant état de tous les dossiers étudiés, celui-ci devant être motivé.
- Durant cette période (entre février et mai), les Ligues Régionales sont libres de définir leur propre calendrier concernant le dépôt et l'étude des dossiers.
- **Mi-juin**, la FFBB valide les équipes engagées en Championnats de France Jeunes.

RÉPARTITION DES PLACES

En Championnats de France U18 Elite :

- Chez les Masculins, les équipes de Jeep® ÉLITE ont l'obligation sportive d'avoir une équipe en U18 Elite. Les 18 d'équipes de PRO B peuvent être aussi concernées (centre de formation agréé ou en cours d'agrément), ce qui laisse peu de places aux équipes fédérales dans une compétition à 48 équipes. Il semble donc important de conserver 60 équipes durant les prochaines saisons en NMU18 Elite.
- Chez les Féminines, 13 équipes seulement ont l'obligation sportive d'avoir une équipe en U18 Elite (Ligue Féminine) et 11 autres (Ligue Féminine 2) peuvent y prétendre (Centre d'Entraînement labellisé). Le maintien à 48 équipes en NFU18 Elite est donc sensé.

En Championnats de France U15 Elite, le nombre de 48 équipes est cohérent. Tous les polistes évoluent à ce niveau (sauf cas exceptionnels).

Une concertation avec les territoires a confirmé que cette approche leur paraissait également être la plus adaptée.

RÉPARTITION DES PLACES U15 ELITE

- 1 place au titre d'un Pôle Espoirs (les candidatures et la cohérence territoriale doivent être justifiées par l'implantation des joueuses et joueurs polistes)
- Place(s) supplémentaire(s) par rapport au nombre de licenciés dans la catégorie (maximum à fixer)

RÉPARTITION DES PLACES U18 ELITE

- 1 place par Centre de Formation agréé ou Centre d'Entraînement labellisé lié aux obligations sportives en vigueur
 - 1 place attribuée au titre des Pôles Espoirs existant sur le territoire
 - 1 ou plusieurs places supplémentaires par rapport au nombre de licenciés dans la catégorie
- NFU18 Elite (48 équipes) :
 - 12 places pour les Centres de Formation agréés de Ligue Féminine
 - 1 place pour le Centre de Formation pour l'équipe rétrogradée de LFB en LF2
 - 11 places maximum pour les Centres d'Entraînement labellisés de Ligue Féminine 2
 - 23 places attribuées au titre des Pôles Espoirs
 - X places complémentaires selon le nombre de places attribuées aux Centres d'Entraînement labellisés de LF2
 - NMU18 Elite (60 équipes) :
 - 18 places pour les Centres de Formation agréés de Jeep® ÉLITE
 - 18 places maximum pour les Centres de Formation agréés ou en cours d'agrément de PRO B
 - 1 place pour l'équipe du CFBB
 - 23 places attribuées au titre des Pôles Espoirs
 - X places complémentaires selon le nombre de places attribuées aux Centres de Formation Agréés de PRO B



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80